



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 8 septembre 2020 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-09-156

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 04 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 06 - LÉGISLATION**

06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 417-20 « modification du règlement no 317-07 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale »

06.02 - Résolution adoption du projet de règlement no 417-20 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale »

06.03 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 418-20 « modification du règlement no 312-07 plan d'urbanisme »

06.04 - Résolution adoption du projet de règlement no 418-20 « modification du règlement no 312-07 - Plan urbanisme »

06.05 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 419-20 « modifiant le règlement no 314-07 - zonage »

06.06 - Résolution adoption du projet de règlement no 419-20 «

modification du règlement no 314-07 - zonage »

06.07 - Avis de motion au règlement no 420-20 modifiant le règlement de zonage no 314-07

06.08 - Résolution adoption du premier projet de règlement no 420-20 « modification du règlement no 314-07 - zonage »

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

07.01 - Résolution demande aide financière à la FCM

07.02 - Résolution renouvellement prêt no 371-15 - Chargeur sur roues

07.03 - Résolution acceptation soumission Services sanitaires Denis Fortier pour la cueillette des ordures ménagères et du recyclage

07.04 - Résolution subvention MRC Projet Église

07.05 - Résolution pour annuler et modifier la résolution 2020-08-152, nomination officier municipal en bâtiment et en environnement

08 - VARIA

09 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 8 septembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-09-157

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 10 août 2020, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 10 août soit adopté.

ADOPTÉE

2020-09-158

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er août 2020 et le 31 août 2020 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés pour un total de déboursés de cent quatre-vingt-dix huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-deux (198 595.82 \$).

Demande de paiement no 2 pour le projet de réfection du 14e Rang Est et Ouest au montant de 1 185 753.85 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 8 septembre 2020.

06 - LÉGISLATION

2020-09-159 06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 417-20 « modification du règlement no 317-07 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Avis de motion au règlement no 417-20 « modifiant le règlement no 317-07 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Je, Renée Rodrigue, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 417-20 ayant pour objet de réduire son application à l'ensemble institutionnel sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2020-09-160 06.02 - Résolution adoption du projet de règlement no 417-20 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale »

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 septembre 2020.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 8 septembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Madame Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no 417-20 concernant la réduction de son application à l'ensemble institutionnel soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « RÈGLEMENT NO. 417-20 MODIFIANT LE « RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 317-07 » AFIN DE RÉDUIRE SON APPLICATION À L'ENSEMBLE INSTITUTIONNEL »;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 317-07 adopté par ce Conseil le 4^e jour du mois de septembre 2007, dans le but suivant :

2.1 : Réduire son application à l'ensemble institutionnel composé de l'église, du presbytère, de l'école et de leurs terrains.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 317-07

3.1 : Le règlement numéro 317-07 intitulé « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 : Le premier paragraphe du premier alinéa de l'article 1.5 est remplacé par :

Dans la zone identifiée au plan de zonage comme étant le secteur de l'ensemble institutionnel composé de l'église, du presbytère, de l'école et de leurs terrains, les travaux et opérations assujettis à un permis de construction ou de lotissement, à un certificat d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal, d'affichage et d'aménagement de terrain.

3.1.2 : Le titre du chapitre 3 « Les objectifs et critères applicables au noyau villageois » est modifié comme suit :

Les objectifs et critères applicables à l'ensemble institutionnel.

3.1.3 : Le cinquième paragraphe de l'article 3.1 est remplacé par :

Offrir un environnement de qualité supérieure aux bâtiments d'intérêt patrimonial en maintenant ou en améliorant l'esthétisme des immeubles visés par le présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2020-09-161

06.03 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 418-20 « modification du règlement no 312-07 plan d'urbanisme »

Avis de motion au règlement no 418-20 « modifiant le règlement no 312-07 - Plan urbanisme »

Je, Laurier Poulin, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 418-20 ayant pour objet de tenir compte des modifications apportées à la délimitation du secteur assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 317-2007. sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2020-09-162

06.04 - Résolution adoption du projet de règlement no 418-20 « modification du règlement no 312-07 - Plan urbanisme »

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné

à la séance du 8 septembre 2020.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 8 septembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no 418-207 soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « RÈGLEMENT NO. 418-20 MODIFIANT LE « PLAN D'URBANISME » AFIN DE TENIR COMPTE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DÉLIMITATION DU SECTEUR ASSUJETTI AU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 317-2007;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 312-07 adopté par ce Conseil le 4^e jour du mois de septembre 2007, dans le but suivant :

2.1 : Modifier la carte des Grandes affectations du sol – Périmètre urbain afin d'illustrer la nouvelle délimitation du secteur assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 317-2007.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 317-07

3.1 : Le règlement numéro 312-07 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 : Le feuillet B de l'annexe 1 « Grandes affectations du sol – Périmètre urbain » est modifié afin d'illustrer la nouvelle délimitation du secteur assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 317-2007. L'annexe 1 des présentes illustre les changements apportés au secteur assujetti au règlement relatif aux PIIA (avant et après).

Annexe 1 (règlement no. 418-20)

Extrait de la carte des Grandes affectations du sol – Périmètre urbain (AVANT)

Extrait de la carte des Grandes affectations du sol – Périmètre urbain (APRÈS)

Copie est jointe de l'annexe 1 à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2020-09-163

06.05 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 419-20 « modifiant le règlement no 314-07 - zonage »

Avis de motion au règlement no 419-20 « modifiant le règlement no

314-07 - zonage »

Je, Maxime Veilleux, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 419-20 ayant pour objet de tenir compte des modifications apportées à la délimitation du secteur assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 317-2007. sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2020-09-164

06.06 - Résolution adoption du projet de règlement no 419-20 « modification du règlement no 314-07 - zonage »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 septembre 2020.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 8 septembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no 419-20 concernant les modifications apportées à la délimitation du secteur assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 317-2007 soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « RÈGLEMENT NO. 419-20 MODIFIANT LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » AFIN DE TENIR COMPTE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DÉLIMITATION DU SECTEUR ASSUJETTI AU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 317-2007;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 314-07 adopté par ce Conseil le 4^e jour du mois de septembre 2007, dans le but suivant :

2.1 : Modifier le « Plan de zonage – Périmètre urbain » afin d'illustrer la nouvelle délimitation du secteur assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 317-2007.

2.2 : Modifier la « Grille des spécifications » afin de retirer les zones soustraites à l'application du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 317-2007.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 317-07

3.1 : Le règlement numéro 314-07 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 : Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan de zonage – Périmètre urbain » est modifié afin d'illustrer la nouvelle délimitation du secteur assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 317-2007. L'annexe 1 des présentes illustre les changements apportés au secteur assujéti au règlement relatif aux PIIA (avant et après).

3.1.2 : L'article 4.2.2 « Grille des spécifications » est modifiée comme suit :

2.1.2.1 : À la ligne « Plan d'implantation et d'intégration architecturale », retirer le symbole « ¥ » au croisement des zones 05-H, 07-CH, 08-H et 09-CH.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2020-09-165

06.07 - Avis de motion au règlement no 420-20 modifiant le règlement de zonage no 314-07

Avis de motion au règlement no 420-20 « modifiant le règlement no 314-07 - zonage »

Je, Joey Veilleux, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 420-20 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 314-07 de façon à permettre la classe d'usage « Id » industrie extractive à l'intérieur de la zone 40-F, sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2020-09-166

06.08 - Résolution adoption du premier projet de règlement no 420-20 « modification du règlement no 314-07 - zonage »

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 septembre 2020.

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été déposé à la séance du 8 septembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no 420-20 concernant les modifications au règlement de zonage no 314-2007 de façon à permettre la classe d'usage « Id »

Industrie extractive à l'intérieur de la zone 40-F soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #420-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 314-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « Id » *INDUSTRIE EXTRACTIVE* À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 40-F »;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 314-07 adopté par ce Conseil le 7 septembre 2007, dans le but suivant :

- Autoriser l'aménagement d'une industrie extractive à l'intérieur de la zone 40-F.
 - **3.1** : Le règlement numéro 314-07 intitulé « *Règlement de zonage* » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:
 - **3.1.1** L'article 4.2.2 « *grille de spécification* » est modifié comme suit:

ARTICLE 3. Modifications du règlement

À l'intérieur de la colonne « zone 40-F », ajouter un point à la ligne « Id » *Industrie extractive* (article 2.2.4.4.).

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2020-09-167

07.01 - Résolution demande aide financière à la FCM

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière à la FCM afin de pouvoir préparer un plan de gestion des actifs municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le plan de gestion des actifs municipaux.

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Collecte des données sur le terrain
- Production du rapport (plan de gestion des actifs municipaux)

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Benjamin consacre

cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars (5 396 \$) de son budget de financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE

2020-09-168 07.02 - Résolution renouvellement prêt no 371-15 - Chargeur sur roues

ATTENDU QUE le prêt non 371-15 est venu à échéance le 9 juin 2020;

ATTENDU QU'il reste 10 ans à l'échéance de ce prêt et que la Municipalité doit renouveler pour une période de 5 ans au taux de 3.37 % avec la Caisse Populaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin renouvelle son prêt no 371-15 au montant de 64 985 \$ au taux de 3.37 % avec la Caisse Desjardins et que Mme Martine Boulet, mairesse et Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale, soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2020-09-169 07.03 - Résolution acceptation soumission Services sanitaires Denis Fortier pour la cueillette des ordures ménagères et du recyclage

ATTENDU QUE la Municipalité est allé en appel d'offres public pour le contrat de cueillette et transport des ordures et des matières recyclables pour une durée de 3 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission :

- Services sanitaires DF de Beauce inc. (taxes incluses)

2021 : 72 698.70 \$ + option ordures monstres (1 fois par semaine) : 4 886.44 \$ = 77 585.14 \$

2022 : 74 879.66 \$ + option ordures monstres (1 fois par semaine) : 5 033.04 \$ = 79 912.70 \$

2023 : 77 126.04 \$ + option ordures monstres (1 fois par semaine) : 5 184.04 \$ = 82 310.08 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Services Sanitaires DF Beauce inc. pour le contrat de cueillette des ordures ménagères et matières recyclables pour les années 2021-2022 et 2023 aux coûts mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

2020-09-170 07.04 - Résolution subvention MRC Projet Église

ATTENDU QUE la Municipalité a engagé des frais d'honoraires professionnels en 2019 et en 2020 pour le projet de l'Église et qu'une subvention provenant de la MRC des Etchemins est disponible pour absorber une partie de ses dépenses;

ATTENDU QUE la Municipalité a encouru des dépenses de plus de 76 500 \$ en honoraires professionnels et est donc admissible à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin confirme que le montant de la subvention de 61 217 \$ qui est réservé dans l'enveloppe budgétaire 2016-2019 de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie servira à payer les honoraires professionnels en architecture, en ingénierie, en hydrologie et en test de sol.

ADOPTÉE

2020-09-171 07.05 - Résolution pour annuler et modifier la résolution 2020-08-152, nomination officier municipal en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la Municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs responsables de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'engagement d'un nouvel inspecteur par la MRC des Etchemins, il y a lieu de procéder à sa nomination;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, est effectif en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule et remplace la résolution no 2020-08-152;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme M. Serge Paquet, à titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement;

QUE par cette nomination, cette personne agira à titre de fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicable par la Municipalité.

ADOPTÉE

08 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

09 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2020-09-172

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse